

COC Judo Arts Martiaux et Disciplines Associées

Cadre réservé au bureau du COC Judo

	Certificat Médical Ou Questionnaire relatif à l'état de santé du sportif		Paiement
NOTES :			



FICHE INDIVIDUELLE D'INSCRIPTION JUJITSU – SELF DEFENSE 2023-2024



(Une fiche d'inscription par personne)

Ludovic Cabaribere, Président : 06 11 76 62 50
Raymond Grimal, Trésorier : 06 20 57 80 41

Il s'agit d'un renouvellement

LE LICENCIÉ

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Sexe : Masculin Féminin

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Numéro de téléphone : _____ Numéro de portable : _____

Adresse E-mail : _____

Personne à prévenir en cas d'urgence :

Nom : _____

Prénom : _____

Numéro de téléphone : _____

COC Judo Arts Martiaux et Disciplines Associées

LES TARIFS : Saison 2023 - 2024

La cotisation comprend la licence Fédération Française de Judo et Disciplines Associées (41 € / an) assurance comprise et la cotisation au COC JUDO.

	Habitant de CABESTANY	Habitant HORS Cabestany
Adultes	270 € / an	290 € / an

Tarifs préférentiel pour les familles inscrivant 2 personnes ou plus.

Paiement par chèque à l'ordre du COC JUDO et paiement en espèces accepté.

Paiement échelonné

	DATE	CHEQUE N°	MONTANT	MONTANT EN ESPECES
1 ^{er} Versement				
2 ^{ème} Versement				
3 ^{ème} Versement				
TOTAL				



COC Judo Arts Martiaux et Disciplines Associées

Règlement Intérieur au COC JUDO

Article 1 : Limites de responsabilité du COC Judo Arts Martiaux et Disciplines Associées

- Le COC Judo AMDA dégage toute responsabilité pour tout préjudice corporel ou autre subi lors de cours d'essai.
- Les affaires sensibles ne doivent pas être laissées dans les vestiaires et sont sous la responsabilité de l'adhérent. Le COC Judo AMDA décline toutes responsabilités en cas de pertes, litiges ou vols de bijoux ou autres biens personnel.

Article 2 : Déontologie, attitude, comportement

- Chaque personne accédant à la salle de Judo Arts Martiaux et Disciplines Associées se doit d'avoir une attitude et un comportement correct et assujéti à toutes les valeurs promulguées par les arts martiaux et sports de combats. Tout manquement verbal, toute ségrégation, tout signe distinctif (dont les moniteurs, professeurs et les membres du Bureau sont les seuls juges) peuvent entraîner de la remarque à l'expulsion et même la radiation de l'adhérent (sur avis du Bureau).

Article 3 : Adhésions

- L'adhésion aux cours du COC Judo AMDA implique le respect des statuts et du règlement intérieur.
- Le nouvel adhérent doit régler intégralement sa cotisation dès sa première séance (après ses 2 d'essais), ceci afin de régulariser sa situation vis-à-vis de l'association et surtout pour être assuré et couvert pendant l'activité.
Des modalités de paiement peuvent être prévues avec des dates précises pour les prélèvements avec l'accord du Bureau. Toute personne n'ayant pas réglé l'adhésion et les cours se verra refuser l'accès au cours.
- Les dossiers doivent être rendus complets et signés à un membre du bureau.

Article 4 : Période d'essai

- Deux cours d'essai sont réservés aux nouveaux adhérents.
- Les non adhérents doivent se faire connaître avant le début des cours auprès des professeurs qui détiennent la liste et connaissent les adhérents de leur discipline.

Article 5 : Présence et discipline dans la salle de Judo

- Il est formellement interdit d'accéder au dojo en l'absence du professeur.
- Il est formellement interdit d'utiliser le matériel et les accessoires en l'absence du professeur.
- Les judokas sont tenus de respecter les horaires de cours en vigueur lors de leurs inscriptions.
- Les spectateurs, adhérents en attente de leur séance doivent respecter le silence dans le dojo.
- Chaque adhérent doit avoir une attitude correcte envers ses partenaires et professeurs.
- Les parents ne doivent pas déposer les enfants sur le parking, ils doivent venir jusqu'au dojo pour s'assurer que le cours a bien lieu et laisser leurs enfants au professeur ou à un membre du Bureau.

Article 6 : Photos, vidéos, publicité

- Chaque adhérent accepte que des photos, vidéos prises pendant les activités de l'association soient exposées ou diffusées.

Article 7 : Vestiaires et rangement des affaires

- Le changement de tenue se fera dans le vestiaire. Il est interdit de se déshabiller et de s'habiller hors des vestiaires.
- La salle dispose de douches dans les vestiaires des hommes et des femmes. A l'égard du nombre, vous êtes priés de les utiliser rapidement après les entraînements.
- Le vestiaire doit rester propres et ranger durant toute l'année sportive.

Article 8 : Sont interdits sur le tatami pour des raisons de sécurité

- Les boucles d'oreilles, les bracelets, les montres, les colliers ou tout objet qui risque de créer des blessures.

COC Judo Arts Martiaux et Disciplines Associées

Article 9 : Hygiène, boisson et alimentation

- Il est obligatoire d'utiliser des zooris, tongues pour l'accès au tatami,
- Le kimono ou la tenue de l'activité pratiquée doit être propre
- Les ongles entretenus et coupés courts,
- Il est interdit de marcher sur les tatamis avec des chaussures à moins que celles-ci soient prévues dans le cadre d'une activité martiale ou sport de combat.
- Les pratiquants doivent s'il le souhaite amener une gourde d'eau personnelle au bord du tapis.
- Il est interdit de boire et de manger sur le tapis.

Article 10 : Départ du Club en cours de saison

- Tout départ du club sur décision du licencié, ne pourra faire l'objet d'un remboursement de la cotisation. Le remboursement s'effectuera à condition de présenter un justificatif médical et au prorata de l'avancement de la saison sportive.

Article 11 : Application du règlement intérieur

- Seuls les membres du bureau et le professeur sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent règlement.

Le Bureau du COC JUDO AMDA

Je soussigné... avoir pris connaissance et de respecter le règlement intérieur du COC Judo Arts Martiaux et Disciplines Associées.

Cabestany, le _____ 2021

Signature de l'adhérent ou ses représentants précédées de la mention « lu et approuvé.»

AUTORISATION

✓ Je soussigné(e) _____ autorise :

- les responsables du **COC Judo Arts Martiaux et Disciplines Associées** à prendre toutes des décisions d'urgences en cas d'accident.
- les responsables du **COC Judo Arts Martiaux et Disciplines Associées** à transporter l'enfant dans le véhicule du club ou dans leur véhicule personnel lors de déplacements sportifs et stages.
- J'autorise* / Je n'autorise pas* le **COC Judo Arts Martiaux et Disciplines Associées** à utiliser les photographies ou vidéos prises lors de la pratique du judo pour les publier sur les réseaux sociaux, le site internet du club, le Cables'Info et la presse locale.

Cabestany, le _____ 2021

Signatures précédées de la mention « lu et approuvé. Bon pour avoir »



Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « **QS – SPORT** »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.



PRISE DE LICENCE
MAJEURS

ATTESTATION QS sport

Je soussigné M/Mme [Prénom NOM].....
atteste avoir renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01
et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Date et signature du sportif.

COC Judo Arts Martiaux et Disciplines Associées

N° SIRET : 309 205 367 000 50

www.judocabestany.fr

N° JEUNESSE ET SPORT : 66S109

contact@judocabestany.fr